



## Avis de convocation

### Aux membres de la Caisse d'économie Desjardins des employés en Télécommunication

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Date : **le mardi 25 avril 2017**

Heure : **18 heures**

Lieu : **Lounge Desjardins | 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal (Québec)**

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes (*le cas échéant*), statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles (*le cas échéant*), adopter un budget pour certains placements (*le cas échéant*), élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une destinée au conseil d'administration et l'autre destinée au conseil de surveillance.

#### **Modification au Règlement de régie interne ou aux statuts de la Caisse**

Les membres seront appelés à se prononcer sur les modifications ci-dessous au *Règlement de régie interne* de la Caisse, lesquelles prendront effet dès leur adoption :

- Modification de l'article 8.1 dudit Règlement pour augmenter le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de neuf (9) à dix (10);
- Modification de l'annexe A pour diviser le conseil d'administration par groupes, laquelle annexe prévoit notamment la description de chacun des groupes ainsi que le nombre de postes qui leur sont réservés;

Advenant l'adoption des modifications précédentes, les membres auront également à se prononcer sur l'adoption d'un Règlement relatif à la rotation des dirigeants au conseil d'administration qui prendra également effet dès son adoption.

Les membres peuvent obtenir une copie ou un résumé des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

#### **Élections**

Si les modifications concernant l'augmentation du nombre de dirigeants et l'annexe « A » du Règlement de régie interne sont adoptées telles que proposées à l'assemblée, il y aura **quatre (4) postes** à pourvoir au conseil d'administration, soit **trois (3) postes** universel et **un (1) poste** pour le groupe « les employés actifs syndiqués d'Unifor de Bell Canada Entreprises (BCE) » ainsi que **deux (2) postes** à pourvoir au conseil de surveillance.

Si aucune des modifications proposées n'est adoptée, il y aura **trois (3) postes** à pourvoir au conseil d'administration, soit **trois (3) postes universels** ainsi que **deux (2) postes** au conseil de surveillance.

Veillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit de la Caisse, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée que si un avis écrit, signé par un membre et contresigné par le candidat, a été remis avant la fermeture de la Caisse le 13 avril 2017.

Des bulletins de mise en candidature sont disponibles à la Caisse.  
Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Signé le 27 mars 2017

Eric Covell  
Secrétaire ou secrétaire adjoint